



LE FLOCON 2

LE FLOCON 2 est une laine de roche en flocons, utilisée pour l'isolation des combles perdus par épandage manuel au rateau.



■ **Le + produit** : réduction des ponts thermiques.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Réaction au feu (Euroclasse)	A1
Masse volumique nominale (kg/m ³)	50
Étiquetage sanitaire	A

PERFORMANCES INCENDIES

■ Réaction au feu

LE FLOCON 2 est incombustible ; il ne contribue donc pas au développement de l'incendie (Euroclasse A1).

Rapport de classement LNE-L050934 disponible sur www.rockwool.fr.

CONSEIL ROCKWOOL

LE FLOCON 2 ép. 200 mm.

Ce produit n'est pas éligible aux aides financières (CEE et CITE).

PERFORMANCES THERMIQUES

Résistance thermique R souhaitée (m ² .K/W)	Épaisseur à épandre (mm)	Pouvoir couvrant (kg/m ²)	Nombre de m ² couvert par sac	Nombre de sacs pour 100 m ²
2,00	75	3,70	6,80	14,7
2,50	95	4,60	5,40	18,4
3,00	115	5,60	4,50	22,0
3,50	130	6,50	3,90	25,7
4,00	150	7,40	3,40	29,4
4,50	170	8,30	3,00	33,0
5,00	185	9,20	2,70	36,7
5,50	205	10,10	2,50	40,4
6,00	225	11,10	2,30	44,0
6,50	240	12,00	2,10	47,7
7,00	260	12,90	1,90	51,4
7,50	280	13,80	1,80	55,1

RÉFÉRENCE, CONDITIONNEMENT

Référence	Conditionnement	Nombre de sacs/ palette	Nombre de kg/ palette	Camion tautliner Kg / chargement (36 palettes)	Classe de produit	Code EAN
129554	Sac plastique de 25 kg	15	375	13500	A	3 53731 0100313

**PALETTES VENDUES
PAR MULTIPLE DE 2**



MISE EN ŒUVRE D'UNE ISOLATION DE COMBLE PERDU PAR ÉPANDAGE MANUEL

◆ Étape 1 : Préparation du chantier

Il est conseillé de repérer le niveau d'isolation souhaité en traçant le niveau à obtenir sur les fermettes et murs pignons.

Les sacs doivent être montés dans le comble au fur et à mesure et placés sur un support rigide et résistant (exemple : dalle de plancher clouée sur les fermettes). En aucun cas, les sacs ne doivent être posés sur un plafond léger. Les sacs doivent être ouverts sur cette zone de travail.

Il est nécessaire de vérifier l'état du plancher et son aptitude à supporter le poids de l'isolation (en particulier pour les plafonds non porteur, plaque de plâtre, etc.).

Cette technique ne nécessite qu'une seule personne dans la mesure où elle peut porter les sacs de 25 kg.

◆ Étape 2 : Pose de l'isolant

L'isolant doit être placé entre les fermettes ou sur le sol plan à la pelle puis nivelé au râteau afin d'atteindre l'épaisseur souhaitée. L'isolant ne doit pas être comprimé. Sa densité d'application correspond à la densité naturelle de mise en œuvre par cette technique. Dans le cas d'un plafond léger, veiller à ne pas créer de surcharge sur le plafond. Le produit LE FLOCON 2 ne doit en aucun cas être soufflé à la machine sous peine de détériorer celle-ci et de ne pas obtenir l'isolation souhaitée.

■ Isolation de la trappe d'accès :

La trappe d'accès au comble perdu doit être isolée en insérant un panneau d'isolant découpé selon la forme de la trappe (type ROCKMUR). La périphérie de la trappe d'accès doit être munie d'un joint en caoutchouc ou équivalent pour assurer l'étanchéité à l'air. La résistance thermique de l'isolant mis en œuvre sur la trappe doit être égale à celle du reste du comble si elle est située au-dessus d'une pièce chauffée.

■ Cas particulier de la pose d'un plancher dans le comble perdu pour y stocker des objets ou faciliter les déplacements éventuels :

Lorsqu'une surface de répartition partielle ou totale (plancher sur solives, panneaux de particules, chemin de circulation, etc.) est placée au-dessus de l'isolation, il y a risque de condensation, en particulier en sous-face de cette surface si sa perméance est faible vis-à-vis des perméances des couches inférieures constituées par le plancher avant isolation (plafond de l'étage inférieur) et l'isolation. Une feuille pare-vapeur doit être posée sur le plafond avant la mise en œuvre de l'isolation et une ventilation de 2 cm doit être respectée entre l'isolant et la sous-face du plancher.

◆ Étape 3 : Fin du chantier

Cette technique ne génère aucune chute d'isolant. Seuls les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux non inertes en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.